



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE EN DATE DU 3 juillet 2015

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Leonel Mounoussamy, Marie José Vergon-Trivaudey, Marine Martin-Jary, Christian Dyssli, Céline Gayet, Jean-François Bertin.

Procurations : Bernard Merger à Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa à Bernard Vougnon, Jean-Luc Royer à Marie José Vergon-Trivaudey.

Absents excusés : Audrey Villemain, Daniel Moine.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 12

1/ INFORMATIONS

- **Activités**

A été reçu en mairie un courrier de Mme Bruggmann qui souhaite organiser des cours de zomba une fois par semaine dans la salle du centre de vie.

Une autre demande nous est parvenue en vue d'organiser des cours de Yoga.

Ces manifestations peuvent être intégrées aux activités du comité des Fêtes, sous réserve de l'accord de celui-ci et d'une participation des nouveaux responsables d'activités au comité.

Vérifier les disponibilités de la salle avant de faire réponse définitive.

- **SIVOM**

Le conseil d'école s'est réuni cette semaine.

128 enfants ont été recensés pour la prochaine rentrée. Un effectif de 11 nouveaux enfants est attendu pour 2015-2016 contre un départ de 22 en CM2 actuellement.

Les effectifs sont en baisse et donc, il y a risque de suppression de classe primaire.

Les activités périscolaires ne seront plus assurées à la rentrée par l'EMICA. Les FRANCAS prendront le relais.

- **Halte garderie**

Le contrat de travail de M. Braichotte est arrivé à son terme le 9 juin.

Son activité a été prolongée jusqu'au 7 juillet en contrat normal afin de ne pas perturber le fonctionnement actuel et en l'absence de candidat.

La commune est toujours en recherche, pour début août, d'une personne titulaire d'un CAP petite enfance et éligible à contrat CUI de 20 heures par semaine sur 1 an.

La réunion trimestrielle, des élus avec les intervenants de la halte-garderie, s'est tenue avec l'animatrice de la RAM (réseau assistante maternelle). Il a été convenu, pour la rentrée, de mobiliser l'ensemble des acteurs de la petite enfance pour promouvoir les actions offertes à leur intention.

En avril a été relevée une bonne fréquentation de la halte garderie. La tendance est positive sur le premier quadrimestre 2015.

- **Assemblée du PLIE**

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) est une association ayant pour but de bâtir un programme de formation ou d'insertion par l'emploi à partir de fonds européens.

Des contrôles effectués sur les exercices 2008, 2009 et 2010, ont mis à jour des pratiques sur l'utilisation des fonds, non conformes aux statuts.

Les subventions 2012, 2013 et 2014 ont été bloquées et la restitution de l'argent trop perçu a été demandée. Certaines structures bénéficiaires des fonds pourront rembourser, d'autres ne le pourront pas. Le déficit s'élève à 700 K€ abondé par un prêt de la CAGB.

Les activités du PLIE sont arrêtées et se limitent aujourd'hui à gérer le passif avec un conseil d'administration et un personnel réduit au minimum.

- **Recherche eaux parasites et contrôle des branchements**

Il a été convenu avec M. Ducrot, de Sciences Environnement, de démarrer le chantier de recherche des eaux parasites traitées par la rhizosphère à la rentrée.

Nous devons produire, pour le 31 octobre 2015, un dossier de travaux de réhabilitation du réseau dans le but d'obtenir une subvention du département.

En septembre sera lancée l'inspection des canalisations d'eaux usées et, parallèlement, seront effectués les contrôles des branchements individuels.

Une information, la plus large possible, sera diffusée auprès de la population dès la fin du mois d'août au travers de :

- Commune info,
- L'organisation d'une réunion publique,
- Une lettre d'information individuelle aux particuliers concernés.

- **Pizzaiolo**

Une nouvelle demande d'un pizzaiolo, visant à s'installer à Chauenne le mercredi soir, sur le triangle des Varennes a été déposée en mairie.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette demande, pour une durée limitée, jusqu'à la fin de l'année, avec obligation pour le commerçant de demander, s'il le souhaite, son renouvellement avant l'échéance.

- **Mise en accessibilité des bâtiments publics.**

En septembre 2015 doit être déposé le plan ADAP de la commune (**A**genda **D'**Accessibilité **P**rogrammée).

Le bâtiment du centre de vie et l'église sont concernés par ce plan et on déjà fait l'objet d'un diagnostic par le bureau d'études SOCOTEC.

Le conseil municipal de Chauenne du 13 février 2015 a autorisé le principe d'une intervention d'une entreprise spécialisée dans le cadre d'un marché avec des communes de la CAGB.

C'est l'entreprise QCS qui interviendra, avant le 10 juillet à Chauenne pendant une demi-journée pour déterminer les mesures à prendre et établir le document à remettre à Mr le Préfet.

- **Réhabilitation du centre de vie**

La dernière main est mise à la rédaction du cahier des charges concernant le choix du maître d'œuvre qui étudiera les travaux à engager pour la réhabilitation du centre de vie. L'objectif fixé au maître d'œuvre est de déterminer les travaux nécessaires à une réhabilitation complète en vue de permettre aux élus de déterminer le meilleur phasage des travaux.

- **Aménagement de la salle du conseil**

L'entreprise Maignan propose l'installation d'un store pour occulter les baies de la salle du conseil pour un montant de 3 738 €TTC.

Le montant semble trop élevé et il convient de rechercher une autre solution.

- **Nids d'hirondelles**

B. Merger a procédé à l'installation de planchettes récupératrices de fiente sous les nids d'hirondelles en façade de la mairie.

Une nacelle a été louée à cet effet, conduite par la fille de B. Merger, titulaire du permis nécessaire au pilotage de cet engin, et qui a proposé son aide bénévole.

Il est proposé, pour la remercier, de lui attribuer un bon d'achat de 70 €.

- **Règlement d'utilisation de la salle polyvalente**

Lecture est faite en séance de l'intégralité des articles du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Au cours du débat qui s'engage, les propositions suivantes sont avancées :

	Réservation	Caution	Paiement location	Paiement ménage (Intermed)	Désistement avec remboursement
Associations siège est à Chauenne + APE	1 mois avant location	Non	Non	A partir 3 ^{ème} location	8 semaines avant location*
Autres Associations	1 mois avant location	Oui	Oui	Dès la 1 ^{ère} location	8 semaines avant location
Particuliers	1 mois avant location	Oui	Oui	Dès la 1 ^{ère} location	8 semaines avant location

* Sauf cas de force majeure dûment justifié.

Il sera délibéré, en conseil municipal, chaque fois que nécessaire, sur l'opportunité de prêter le mobilier de la salle.

- **Avocat**

Notre avocat, maître Suissa a été rencontré pour évoquer trois dossiers :

- Base travaux non remise en état suite à l'implantation de la ligne LGV.

Le PLU actuel classe cette zone en zone agricole. Son occupation actuelle n'est donc pas compatible avec le document de PLU.

- Algeco

Un algeco a été installé par le transporteur de Chauenne sans permis de construire.

- Convention de reboisement

Suite à un déboisement d'un terrain comportant un espace boisé à protéger, la convention négociée proposée n'est toujours pas signée.

PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES

La loi du 16 décembre 2010 prévoit que le Président de l'intercommunalité doit établir, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de L'EPCI et ceux des communes membres : le schéma de mutualisation.

Les objectifs de cette mutualisation sont :

- Renforcer l'efficacité des actions et des organisations,
- Répondre aux besoins de nouveaux services et d'expertises,
- Optimiser les moyens et les ressources.

Ce rapport est à disposition des conseillers et fera l'objet, lors de la prochaine réunion du conseil municipal, d'une délibération.

2/ Délibérations

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Voir règlement joint

Sous réserve d'intégrer les propositions avancées au cours du débat, le règlement est adopté par onze voix pour et une abstention.

ANNULATION DE FACTURES

ACCA

Afin de traiter équitablement l'ensemble des associations de Chauenne et dans le prolongement de l'adoption du nouveau règlement de la salle polyvalente de Chauenne, Monsieur le Maire propose d'annuler la facture de l'entretien des locaux adressé à Monsieur le Président de l'ACCA d'un montant de 82.66 €.

SCOLARITE COMMUNE LES AUXONS

La commune de Chauenne a demandé à la commune Les Auxons de régler les frais de scolarisation d'un enfant poursuivant sa scolarité dans notre commune, alors que ses parents ont déménagé aux Auxons.

Le Préfet a tranché en faveur des Auxons, arguant une jurisprudence prenant en compte le fait que la nouvelle commune de résidence avait les moyens d'assurer la scolarisation de l'enfant.

Le titre de recette correspondant devra être annulé.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

RESTITUTION DE LA CAUTION DE MONSIEUR GAY

L'état des lieux, de l'appartement communal localisé au 31 grande rue, réalisé lors du départ de Monsieur GAY ayant été jugé satisfaisant, il convient de procéder au remboursement de la caution à l'ancien locataire.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

ADMISSION EN NON VALEUR

Deux jugements, du tribunal d'instance et de la commission de surendettement, ont placé un foyer Chauennois en situation de liquidation judiciaire et en conséquence ont annulé leurs dettes.

Pour la commune de Chauenne, il convient d'admettre en non valeur la somme de 1 976.59 € pour factures d'eau impayées.

Vote pour à l'unanimité.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CAGB

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification, qui porte sur les points suivants :

1. Compétence Économie :

- Ajout de la compétence : « *Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire* »

- Modification (en gras) de la compétence relative aux infrastructures de réseaux :
« *Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux **haut et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire.***
*Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'attention des **entreprises, administrations, scolaires et du grand public*** »

2. Compétence Sport

- Ajout de la compétence : « **Soutien aux clubs sportifs de haut niveau** ».

3. Compétence Habitat

- Modification de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage :
« **Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains de délestage)**
Aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique) »
- Suppression de la compétence « Elaboration et suivi d'un observatoire du logement »

4. Compétence Environnement

- Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables :
« **En matière d'énergies renouvelables :**
 - **Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,**
 - **Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire** »
- Ajout de la compétence : « **Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique** ».

5. Compétence Transports

- Modification de la compétence Transports urbains : « **Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code** ».

6. Compétence Politique de la Ville

- Modification de la compétence Politique de la Ville :
« **En matière de politique de la ville dans la communauté :**
 - **élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;**
 - **animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;**
 - **programmes d'actions définis dans le contrat de ville** ».

7. Autres modifications statutaires

- Suppression de la compétence : « **Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L.2321-4 du CGCT** ».

- Au sein de l'article 1 « composition et dénomination », les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacées par Les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016**.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement OU défavorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Le Conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 05.

Le Maire
Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			